



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/002

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION 2021 : SOLLICITATION
DU DISPOSITIF DSIL DE LA PRÉFECTURE**

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 39

Nombre de Conseillers présents et représentés : 43

Quorum : 15

Date de convocation : 6 janvier 2021

Date d'affichage de la convocation au siège : 6 janvier 2021

**Le 12 janvier de l'année deux mille
vingt et un à 18h30**

à Martillac – Salle du Conseil

Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de Montesquieu,
légalement convoqué, s'est réuni sous la
présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	E	M. DURAND
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	Mme PERPIGNAA GOULARD
TALABOT Martine	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. BARBAN
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	A	
DABAN Mathieu	P		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BALAYÉ Philippe	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	P		VIGUIER Marie	P	
GACHET Christian	P		POLSTER Monique	P	
MONGE Jean-Claude	E	Mme BOURROUSSE	SIDAOUI Alain	P	
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	P	
SOUBELET Véronique	P		GIRAUDEAU Isabelle	A	
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme Mme LAGARDE, secrétaire de séance.
Le procès-verbal du 25 novembre 2020 est adopté à l'unanimité.

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/002

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION 2021 : SOLLICITATION DU DISPOSITIF DSIL DE LA PRÉFECTURE

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu,

Vu l'article 157 de la loi n°2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 portant notamment création de l'article L. 2334-42 du code général des collectivités territoriales relatif à la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL),

Vu l'article R 2334-39 du CGCT créé par décret n°2018-428 du 1^{er} juin 2018,

Vu l'article L.2334-42 du CGCT dans sa rédaction issue de l'article 259 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

Vu l'article L.1111-11 du CGCT,

Vu la circulaire ministérielle TERB2000342C du 14 janvier 2020 présentant les principaux instruments financiers de soutien à l'investissement des collectivités en 2020 dont la DSIL (annexe 1),

Vu la loi n°2020-1721 du 29 décembre de finances pour 2021,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

La Communauté de Communes débute ce nouveau mandat avec une volonté forte de poursuivre ses efforts d'investissement sur et pour le territoire. Dans un objectif de développement durable, la collectivité a défini trois enjeux principaux pour conduire son action :

- La résilience économique du territoire,
- Les solidarités et l'accompagnement des publics fragiles,
- La protection et valorisation de l'environnement

C'est dans ce cadre que les élus communautaires travaillent à la programmation pluriannuelle des investissements pour mettre en œuvre les orientations politiques de la mandature.

Afin de financer ses ambitions, la collectivité cherche à optimiser les ressources externes de financement. A ce titre, la Préfecture offre plusieurs dispositifs de subventions. L'un de ces dispositifs est la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL), cette dotation pourrait financer le projets suivant :

- **Le projet de Réhabilitation du Centre de Ressources:**

Le Centre de Ressources a été construit en 1990 et n'a depuis fait l'objet d'aucune rénovation. C'est un bâtiment qui présente une surface utile de 3700 m² sur 4 niveaux complété par un parking en sous-sol de 950 m².

Le bâtiment présente aujourd'hui différentes problématiques d'usage du fait de sa vétusté :

- des problèmes de confort d'été et d'hiver importants,
- des équipements de chauffage, ventilation et de froid vétustes qui sont arrivés en fin de vie,
- une gestion technique centralisée du bâtiment qui n'est plus opérationnelle et qui pose de gros problèmes pour l'exploitation du bâtiment,
- un centrale SSI vétuste qui n'est plus réparable en cas de grosse panne car les pièces ne sont plus disponibles,
- des problèmes d'étanchéité de la toiture principale avec des infiltrations régulières lors de fortes de pluies.

Afin de préparer un programme de réhabilitation du bâtiment et de satisfaire les obligations réglementaires liées à la réhabilitation d'un bâtiment de plus de 1000 m², un audit énergétique a été lancé en 2020. Les conclusions de cet audit ont classé le bâtiment en « classe E » par rapport à sa consommation énergétique avec une consommation 15 % supérieure à la moyenne nationale sur cette typologie de bâtiment.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/002

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION 2021 : SOLLICITATION DU DISPOSITIF DSIL DE LA PRÉFECTURE

Quatre scénarios de réhabilitation ont été proposés à la suite de cet audit et le choix de réhabilitation énergétique se porte aujourd'hui vers le scénario 3 qui présente les meilleurs bouquets d'optimisation avec les travaux suivants, qui doivent permettre d'atteindre une baisse des consommations de 60 % :

- isolation des planchers haut et bas,
- remplacement de l'ensemble des menuiseries sur le RDC, R+1 et R+2,
- remplacement des luminaires,
- mise en place d'une CTA double flux,
- remplacement des groupes froid,
- remplacement de la distribution de chaud,
- mise en place de panneaux solaires photovoltaïques en toiture.

Afin de financer le projet, la collectivité pourra solliciter la DSIL - rénovation thermique - au taux maximum.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Président, à solliciter la Préfecture pour l'attribution de subventions au titre du dispositif DSIL,
- Inscrit les crédits au budget afférent,
- Autorise Monsieur le Président à mener toutes les actions nécessaires et utiles à l'exécution de cette délibération.

Fait à Martillac, le 12 janvier 2021

Le Président de la CCM
Bernard FATH

Document signé électroniquement

